

DELIBERATION

117 (7.1)

Le 20 décembre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame FABRE, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Monsieur KARA à Monsieur MONTEUX.

Absents : Madame COLOMBO, Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisation de Programme et Crédits de Paiement - Création d'une nouvelle AP-CP

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Dans cette même délibération, l'assemblée délibérante a ainsi approuvé la création de deux AP/CP relatives aux travaux d'éclairage public et aux aménagements des bords de Loire.

Il ajoute que, dans sa séance du 31 mai 2021, l'assemblée délibérante a approuvé l'actualisation de l'AP/CP relative aux travaux d'éclairage public ; ainsi que la création de deux nouvelles AP/CP relatives aux aménagements de l'Espace CAMUS et de l'Ensemble PASTEUR.

Monsieur le Maire indique qu'il apparaît nécessaire de créer une nouvelle AP/CP au programme 0331 pour la réalisation des travaux sur le complexe sportif Baudras, comme indiqué dans le tableau annexé ci-après.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation en réunion préparatoire au Conseil Municipal le 17 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211221-2021-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

117 (7.1)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** la création d'une nouvelle AP/CP relative à la réalisation des travaux au Complexe sportif Baudras, conformément au tableau annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à cette opération telle que détaillée ci-après, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget 2022 sur cette opération.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 décembre 2021

Le Maire,
François DRIOL



DELIBERATION

117 (7.1)

Autorisation de programme					Crédit de paiement		Reste à financer	
N°	Libellé	Votées (Délibération précédente)	Révision exercice N	Votée sur l'exercice en cours	Ouvert sur exercice antérieur	Ouvert au titre de l'exercice N	Exercice N+1	Exercice au- delà de N+1
0331 dépenses	Complexe sportif Baudras			3 000 000	-	1 400 000	1 000 000	600 000
0331 subvention		-		1 000 000		700 000	300 000	